

M.----Directeur Général de SOLEA
97, rue de la Mertzau
68100 MULHOUSE

Mulhouse, le 03 octobre 2023

Objet :Cahier revendicatif NAO 2023-2024

Monsieur,

En application des articles L.2242-1 à L.2242621 du Code du travail, nous vous proposons, cidessous, nos revendications pour les NAO 2024, avec un rattrapage pour 2023.

Augmentation de la valeur du point à 9,75 € au 1 er novembre 2023 avec indexation prise en compte de cette majoration pour toutes les primes. Cette revalorisation inclurait le rattrapage des pertes de salaires 2023, dont l'inflation à 5,8 % pour l'année considérée n'avait pas été retenue lors des NAO conclues pour 2023.

Augmentation de la valeur du point à 10,05 € au 1 er janvier 2024 en incluant cette revalorisation à toutes les primes.

- -Prime de technicité
- -Prime de qualité de service
- -Prime de présentation du titre
- -Prime d'objectif agent de maîtrise
- -Prime de polyvalence CRA et ACP
- -Prime habilitation tramway et TT
- -Passage de la PRD (prime de repas décalé) à 20h30 à la place de 21 h00.
- -Prime d'astreinte journalière revalorisée à 150 %.

Revalorisation de la prime de vacances à 140 % du point 100.

Paiement des RTT aux volontaires.

Remboursement exceptionnel des transports collectif (année 2024).

Nous sollicitons la mise en place d'une clause de sauvegarde dès que l'inflation dépasse 0,5 % d'augmentation par rapport aux revalorisations accordées, afin d'éviter des pertes de salaire comme les années précédentes.

Conditions de travail:

- Amélioration réelle des conditions de travail garantissant la fin des dégradations actuelles constatées.
- Mise en place de plans de services pour les agents seniors, qui amélioreraient leurs conditions de travail et de vie au travail.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour FO SOLEA: Mr Pascal METZ et Mr Laurent JONOVIC